DISCOURS DE RENTREE ACADEMIQUE

1831-1981 : Origine et brève histoire des Facultés Notre-Dame de la Paix

R. Troisfontaines, s. J.

14 Septembre 1981

Quelle est la situation universitaire belge au lendemain de l'Indépendance, à l'époque où les futures Facultés de Namur prennent leur origine ?

Le "Studium generale Lovaniense"fondé en 1425 par le pape Martin V et le duc Jean IV de Brabant avait été supprimé en 1797 par la République française. En 1817, Guillaume Ier, roi des Pays-Bas, crée à Liège, Gand et Louvain trois Universités. En 1825, il annexe à celle de Louvain le "Collège philosophique" qui devait remplacer les séminaires diocésains pour la formation du clergé, mais dans un esprit qui n'était pas tout à fait celui de l'Eglise.

En 1830, beaucoup de professeurs, nommés par le régime hollandais, quittent le pays ou démissionnent. La situation est très confuse. Certaines facultés sont démantelées. Elles sont indispensables cependant, ainsi la candidature en philosophie et lettres pour préparer le doctorat en droit. A Liège, avec les moyens dont on dispose, on organise l'équivalent non-officiel de cette candidature dans les locaux mêmes de l'Université. Par ailleurs, la Constitution proclame la liberté d'enseignement. Le 10 juin 1834, les Evêques de Belgique décident, d'accord avec le Saint-Siège, d'établir à Malines une université sur "le plan et la forme de l'ancienne université de Louvain". Elle fut ouverte le 4 novembre 1834. En supprimant l'université d'Etat qui avait son siège à Louvain, le législateur permet au conseil communal de la ville de restituer à l'épiscopat sous bail emphytéotique les locaux de l'ancienne université. L'Université Catholique reprend donc, le 16 décembre 1835, la place et la grande tradition de l'"Alma Mater". Mais les adversaires de l'enseignement religieux s'étaient émus.Le 24 juin 1834, date de la fête maçonnique du solstice d'été, quinze jours après la lettre de l'épiscopat, la Loge des Amis philanthropes, présidée par Théodore Verhaegen, décide de fonder à Bruxelles une Université Libre. L'inauguration officielle eut lieu en la salle gothique de l'Hôtel de Ville, le 20 novembre 1834 (1).

Entre-temps, s'appuyant sur le même principe de la liberté d'enseignement, certains collèges d'humanités prolongent leur enseignement à un niveau que nous pourrions appeler "universitaire". C'est ce qui se passe à Namur (comme d'ailleurs au Collège d'Alost, où la section d'enseignement supérieur ouverte en 1833 subsistera jusqu'en 1842, lorsque le Provincial jésuite la fermera pour renforcer le corps professoral de Namur).

* * *

De 1610 jusqu'à la suppression de la Compagnie de Jésus en 1773, notre bonne Ville avait déjà connu - dans les locaux de l'actuel athénée - un collège jésuite. Mais il n'y était pas question d'études universitaires. Par contre, d'après les Archives romaines de la Compagnie de Jésus, lorsque, sous l'impulsion de Jean-Baptiste Brabant, père du premier bourgmestre de Namur, sept familles se cotisent pour faciliter l'érection d'un collège, elles mettent "comme condition de leurs libéralités", que les Jésuites organiseront "l'enseignement de la philosophie, qui serait successivement complété" (2). En fondant le collège, le Père Herman Meganck avait donc déjà l'intention explicite de dépasser le plan de l'enseignement secondaire.

* * *

Homme d'une trempe exceptionnelle, ce Père Meganck. Prêtre et religieux en des temps troublés, philosophe et polémiste disert, initiateur et bâtisseur infatigable. Après avoir, en 1837, quitté Namur où il avait complété et augmenté d'un étage le quadrilatère initial et bâti l'église, il acquiert à Louvain le terrain de la rue des Récollets où s'érigera le Collegium maximum, il construit l'église de la résidence d'Oost-Eecloo à Gand, puis celle de l'ancien Collège St-Michel à Bruxelles où, depuis 1850, il a la charge des archives mais surtout de toutes les relations des Jésuites avec les autorités publiques qui l'appréciaient fort. Vice-provincial durant la 22ème Congrégation générale, il achèvera sa vie mortelle le 24 août 1853.

Il était né à Nevele, en Flandre Orientale, le 20 novembre 1792. Après la fermeture du petit séminaire où il avait commencé ses classes latines, il entre au collège de Roulers, fondé en 1805 et dirigé par les Pères de la Foi. Ceux-ci sont ou d'anciens jésuites dispersés par la Bulle de Clément XIV ou des prêtres inspirés par eux. Napoléon les expulse en 1811. Herman entre alors au séminaire de Gand. Il refuse de reconnaître l'évêque intrus Labrue, imposé par l'Empereur, lequel avait exilé Monseigneur de Broglie. Considéré comme réfractaire, Herman est déporté en Prusse rhénane avec ses compagnons, le 25 juillet 1813, et incorporé d'office à l'artillerie de la forteresse de Wesel, qui sera bientôt assiégée par les Alliés. Atteint de dysenterie, il survit à bon nombre de ses camarades. L'abandon de la place lui permet de regagner le séminaire. Le 31 juillet 1814 - soit quelques jours avant le rétablissement officiel de l'Ordre par Pie VII - il est admis dans la Compagnie de Jésus, le jour même où, devançant le document pontifical, de futurs Jésuites ouvrent un noviciat à Rumbeke. Lors des Cent-Jours, il se cache à Bois-le-Duc, en attendant de revenir en juillet 1815. Expulsés encore, mais cette fois par le Roi des Pays-Bas, les Jésuites sont hébergés au palais épiscopal de Gand. Herman y prononce ses voeux en janvier 1817 et reprend ses études théologiques. Monseigneur de Broglie étant à nouveau banni, ses hôtes se réfugient en Hanovre, à Hildesheim, où le P. Meganck, ordonné prêtre, commence son apostolat sacerdotal et fait quelques leçons au séminaire de la ville.

Ses talents le font appeler, en 1821, au collège de Brigue en Valais : il y enseigne les belles-lettres et

---

1 Cf. A.MELOT, *L'Enseignement en Belgique depuis 1830*, dans *Histoire contemporaine de la Belgique (1830-1914)* tome III, pp. 18-19

2 *Arch. Curie Généralice S.J. à Rome*, Belg. 2.XI.33 *"Quelques mots d'explication au sujet des cours de philosophie au Collège des PP. Jésuites à Namur"*, pp. 17-18

la philosophie. Deux ans plus tard, en 1823, il rentre clandestinement à Liège avec quelques compagnons pour y ouvrir le collège de Beauregard. Expulsé à nouveau lors de la fermeture de cet établissement, le 2 janvier 1826, il reprend le chemin de la Suisse pour y achever sa formation religieuse. Toujours en secret, il revient en Belgique le 24 février 1828, à l'appel du vicaire capitulaire de Namur, Frédéric de Cuvelier. L'autorité diocésaine le qualifie de "prêtre auxiliaire" attaché à la paroisse Notre-Dame. A côté du ministère paroissial, il lutte de toutes ses forces contre le "Collège philosophique" fondé à Louvain par le Roi Guillaume Ier. Sous des pseudonymes - car il est recherché par la police et se réfugie habituellement à Ychippe, dépendance de Leignon - il multiplie articles et brochures pour dénoncer l'influence néfaste de l'institution. Il est persuadé qu'une solide philosophie, inspirée par Thomas d'Aquin, est la base de la formation tant pour le clergé que pour l'élite des laïcs. Il est entièrement d'accord avec ses amis et bienfaiteurs namurois pour enseigner la philosophie dans l'établissement qu'il projette.

Dans la résistance au régime hollandais, le polémiste rencontre Jean-Baptiste Brabant fils qui, après ses humanités au Collège municipal d'Alost, avait étudié la philosophie chez les Jésuites français à Saint-Acheul (Amiens). Inutile de rappeler le rôle de ce grand patriote : puis-je signaler que cinq de ses fils entreront dans la Compagnie de Jésus ?

Où situer le collège et comment le nommer ? Jean-Baptiste Brabant père achète, le 14 avril 1831, une partie de l'ancienne abbaye de la Paix Notre-Dame et la cède au Père Meganck. Ce monastère avait été fondé le 7 mai 1613 par des Bénédictines sur les conseils d'un Jésuite irlandais. Dans les bâtiments conventuels, désaffectés par les révolutionnaires le 6 décembre 1796, subsistait, malgré l'aliénation des biens nationaux, une statue de la Vierge à l'Enfant, peut-être celle qui veille encore sur la cour centrale. L'inscription : "Notre-Dame de la Paix, priez pour nous" inspire au P. Meganck le nom de son Collège.

Le 1er mai 1831, il en prend possession avec le Père Waldak et quelques élèves, douze en juillet. Cinq mois plus tard, à la rentrée du 3 octobre *1831*, le Collège compte 5 religieux et 59 élèves. De plus - et ceci nous intéresse - alors que les classes de quatrième et de rhétorique ne sont pas encore ouvertes, deux étudiants, Victor Ranscelot et Joseph Le Lièvre, s'inscrivent en "philosophie"; trois autres : Heyvaert, Verwilgen et Denis les rejoignent en cours d'année. Leur formation est probablement assurée surtout par le Vice-Recteur Meganck qui sera nommé Recteur le 3 décembre 1832, au moment de l'érection de la province jésuite belge.

En octobre *1832*, 16 religieux et 109 collégiens. Jusqu'en 1838, ceux-ci seront internes. Nettement différenciés, neuf "philosophes" commencent leurs cours quatre jours plus tard que les élèves d'humanités et certains logent en famille. Ils sont confiés à plusieurs professeurs dont le Père Hecht qui assure des leçons de philosophie et de droit et le Père Maas qui enseigne mathématique et sciences naturelles.

Ces "philosophes" de 1832 - et ceux de 1831 - sont-ils vraiment "étudiants universitaires"? On peut épiloguer à perte de vue sur une question qui n'avait pas au XIXe siècle, surtout avant 1845, le sens que nous lui donnons maintenant. Il faudrait d'abord préciser le début et la fin de la vie universitaire.

Or, le 16 décembre 1830, le gouvernement provisoire décrète la réouverture, au 31 décembre, des Universités créées sous le régime hollandais et pourvoit à leur organisation jusqu'en 1835. L'article 15 de l'arrêté déclare : "Tout Belge qui voudra obtenir des grades universitaires peut se présenter aux examens, devant la faculté compétente, quel que soit d'ailleurs le pays ou l'établissement dans lequel il a fait ses études". L'arrêté ne requiert aucune formalité préalable à l'admission aux examens universitaires. L'examen "d'élève" universitaire institué par la loi du 2 septembre 1849 sera supprimé le 14 mars 1855. En 1857, on exige un certificat d'humanités et en 1861 un titre de gradué en lettres, mais la loi du 20 mai 1876 abolit ces exigences sans les remplacer par aucune autre. Les Universités reçoivent alors des élèves à peine sortis de seconde, voire de troisième latine. Certaines n'exigent même plus les humanités pour la médecine. C'est la loi du 10 avril 1890 seulement qui rétablit, pour entrer à l'Université, un certificat d'humanités avec la mention "Etudes faites avec fruit". Dans le désarroi de l'époque, il faut noter que le programme de Namur spécifiait chaque année :"Nul n'est admis à fréquenter les cours de Philosophie et Lettres, s'il n'a suivi un cours d'Humanités jusqu'à la Rhétorique inclusivement". Cette fermeté, dont il est d'autres indices, sauva la réputation de la maison et, dans les années les plus difficiles, assura son succès.

Autre différence entre les universitaires du XIXe et ceux du XXe siècle. Beaucoup d'étudiants, il y a cent cinquante ans, voulaient se former et se perfectionner sans grand souci d'obtenir un diplôme légal. Cette préoccupation, capitale maintenant, ne se développera qu'au fil des années en raison de la compétition sur le marché du travail.

Les neuf "philosophes" de 1832 ont-ils passé des examens officiels ? Nous ne pouvons rien affirmer. Par contre, l'idée du diplôme est suggérée par le *programme de 1833* qui annonce la création de deux candidatures en "Philosophie spéculative et Lettres" et en "Sciences mathématiques et physiques". Il précise les branches qui seront, dès cette année, l'objet d'études : cours supérieur de religion, littérature générale (première partie), mathématiques supérieures (deuxième cours), logique, métaphysique, histoire de la philosophie, économie politique, histoire naturelle - qui requiert trois ans et comporte minéralogie et géologie ...

La rentrée de *1834* "est fixée au deuxième mardi d'octobre pour les cours de Philosophie et de Physique". Cette dernière branche, avec la chymie*(sic)*, occupe une large place dans la répartition des matières.

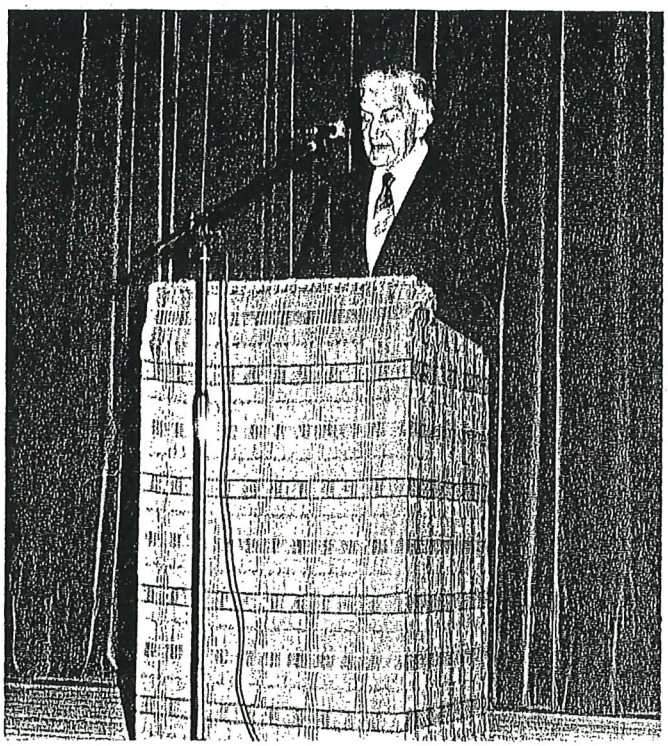
Le programme est à peu près celui qu'exigera la loi organique du 27 septembre *1835*. Celle-ci crée aussi un Jury *unique*, dont les membres sont désignés par la Chambre, le Sénat et le Gouvernement. Ce Jury est alors *seul* habilité à décerner les grades aux étudiants des Universités d'Etat (Liège et Gand) et des Universités libres (Louvain et Bruxelles), mais aussi à ceux qui poursuivent des études supérieures dans d'autres maisons.

Quel que soit le nombre - variable - des étudiants qui présentent les examens légaux, le programme de 1836, après l'indication des matières, ajoute ces mots: "Toutes ces disciplines sont enseignées parce que toutes sont requises pour les examens à subir devant le jury belge; notre but est donc de préparer les élèves à l'examen de première et seconde candidatures".

Une mention analogue se retrouve dans le *programme ... pour 1845-1846* : "En faveur des élèves qui se disposent à l'une ou l'autre candidature, il a été ajouté aux cours principaux du Collège plusieurs cours spéciaux". Cette déclaration, qui n'est pas une innovation, suscitera une controverse aujourd'hui presque incompréhensible mais qu'il faut rappeler. (1)

Les excellents rapports actuels entre l'Université Catholique et les Facultés de Namur sont d'autant plus appréciés que les relations furent parfois tendues. Surtout en cette occasion. Monseigneur A. Simon, dans son étude : *Le Cardinal Sterckx et son temps* (2) a raconté l'affaire. Qu'est-ce qui a déclenché ce conflit ? Adoptant le point de vue, sans doute partisan, du Namurois, je dirais : d'anciens souvenirs de l'époque de Baïus, des soupçons (injustifiés) à propos de la condamnation de Ubaghs, le souhait d'un monopole et la défiance vis-à-vis de l'"exemption" des religieux, les racontars sur leur puissance, la réaction à l'égard de tout ce qui sent le "jésuite"... De l'autre point de vue, on mentionnera, de la part des professeurs de Namur, des critiques maladroites et des ambitions que l'on jugeait destructrices pour l'Alma Mater. Que sais-je ?

Toujours est-il que les cinq Facultés de Louvain réunies, le Primat de Belgique et quelques Evêques agirent de concert auprès du Gouvernement et surtout auprès du Saint-Siège. Puisque les Jésuites obéissent au Pape même lorsque celui-ci supprime leur Compagnie, on lui demandait de leur ordonner de fermer les Facultés de Namur. Grâce notamment au Comte d'Oultremont, ministre plénipotentiaire près le Saint-Siège, et au Nonce, Monseigneur Joachim Pecci (le futur Léon XIII), Grégoire XVI s'y refusa. Il enjoignit au contraire aux deux parties de cesser toute



polémique et de conserver l'enseignement qu'elles dispensaient. D'après les Archives romaines, un des arguments principaux fut que Notre-Dame de la Paix était chronologiquement le premier établissement libre d'enseignement supérieur dans la Belgique indépendante.

La paix retrouvée, d'aucuns crurent - plus tard - que les Facultés dataient de 1846, et les Anciens fêtèrent en 1896 un Cinquantenaire - qui était en réalité un soixante-cinquième anniversaire-. En fait, 1845-1846 marqua une crise de croissance, après laquelle les Facultés continuèrent à s'adapter aux variations légales, afin d'enseigner, dans la mesure de leurs moyens, toutes les candidatures.

Après le *jury unique* de 1835, la loi de 1849 institue, pour les étudiants des universités, les jurys combinés, et crée pour les autres, notamment pour ceux de Namur, le *jury central*, formé de profeseurs de différentes universités et d'un professeur de nos Facultés. Pour remédier à certains sectarismes dénoncés devant le Sénat, Ernest Mélot et Charles Woeste proposent un amendement. Les lois de 1890-1891 assurent aux Facultés de Namur, ainsi qu'à celles de Saint-Louis, fondées à Bruxelles en 1858, et à l'Ecole spéciale des mines à Mons, un jury mixte, composé par moitié de professeurs des établissements concernés et par moitié de professeurs des universités de l'Etat. En 1926, grâce à Théophile Gollier, les Facultés décernent leurs diplômes, non plus au nom du Gouvernement, mais en leur nom propre. Enfin, le 21 mai 1929, le premier Ministre Henri Jaspar fait adopter par un vote unanime de la Chambre et du Sénat une loi dont l'article 23 assimile les Facultés de Namur aux Universités pour la délivrance des diplômes de candidature en philosophie et lettres préparatoire tant au doctorat en droit qu'aux licences et doctorats en philosophie et lettres, la candidature en sciences préparatoire aux diverses licences et doctorats en sciences et la candidature en sciences médicales préparatoire au doctorat en médecine. La loi du

---

1 Extrait d'une lettre du Père J. Van Naemen s.J. datée du 11 mars 1846 et publiée par l'*Emoncipation*, la *Gazette de Liège* et le *Journal Historique et Littéraire*, t.XII, 1846, pp. 611-612 :

" Conformément à ses usages, la Compagnie, d'accord avec l'autorité épiscopale, organisa, dès 1832, comme l'attestent les programmes imprimés à cette époque, des cours de philosophie à Alost et à Namur. L'université catholique n'existoit pas alors; elle ne fut érigée que deux année plus tard.

" En 1835, ces cours furent, autant que nos ressources le permirent, modifiés d'après la nouvelle loi sur le haut enseignement. Voici le tableau des matières que comprenoient nos programmes d'exercices d'Alost et de Namur, au mois d'août 1836.

Logique.	Physique complète.
Métaphysique générale.	Chimie inorganique et organique.
Théodicée.	Minéralogie et géologie.
Cosmologie.	Botanique.
Droit naturel privé et public.	Algèbre.
Histoire de la philosophie.	Géométrie.
Catéchisme polémique.	Trigonométrie.
Esthétique.	Application de l'algèbre à la géom.
Histoire littéraire.	Géométrie analytique.
Littérature grecque.	Calcul différentiel.
Antiquités romaines.	Calcul intégral.
Histoire du moyen âge.	Géométrie descriptive.

" L'année suivante, 1837, on y ajouta l'histoire ancienne, la littérature française, la zoologie; et en 1838, l'histoire de la Belgique et l'ethnographie. Ces programmes ont été répandus et connus dans toute la Belgique.

" Depuis cette époque, nous n'avons jamais cessé de préparer aux candidatures indiquées les jeunes gens qui le souhaitoient.

2 Wetteren, Scaldis, 1950, t.II, pp.55-85

9 avril 1965 reconnaît le caractère universitaire de la Faculté des sciences économiques et sociales habilitée à conférer la candidature, la licence, le doctorat et l'agrégation de l'enseignement moyen du degré supérieur. La loi du 28 mai 1971 autorise les Facultés de Namur à délivrer les diplômes de licencié et de docteur en sciences mathématiques, physiques, chimiques et biologiques (botanique et zoologie), et d'agrégé de l'enseignement secondaire supérieur pour les mêmes groupes.

* * *

On s'interroge parfois sur le petit nombre d'étudiants de nos Facultés durant le XIXe siècle et la première moitié du XXe. Il faut de nouveau rétablir les perspectives historiques. A partir de 1836, la présence d'étudiants jésuites et le maintien pour eux de l'enseignement de la philosophie en latin (ce qui était encore normal à l'époque), fit question aux laïcs, dont le nombre diminua. A partir de 1845, le Père De Decker inaugure en français un cours de philosophie qui fut renommé en son temps. De 1845 à 1865, les étudiants eurent le choix entre le français et le latin, avec des professeurs différents.

1859-60, année creuse, ne compte que 49 étudiants aux Facultés, mais, en laissant de côté les Ecoles spéciales, on n'en dénombre que 709 à Louvain, 459 à Liège, 405 à Bruxelles et 264 à Gand. Si l'on ajoute les Facultés techniques et les Ecoles spéciales, les quatre Université complètes totalisent alors 2.336 étudiants, moins qu'il ne s'en trouve actuellement dans les Facultés incomplètes de Namur où le nombre, depuis quelques années, oscille entre 2.800 et 3.000. Avant la guerre de 1914, aucune Université n'atteignit ce chiffre. Après la guerre, à titre d'indication, en 1919-1920, il y a 157 étudiants à Namur, 1.173 à Gand, 2.064 à Liège, 2.432 à Bruxelles, 3.040 à Louvain. A la veille de la deuxième guerre, en1938-39, Gand compte 1.463 étudiants, Liège 2.303, Bruxelles 3.282, Louvain 4.518, Namur 322. L'écart s'accroît, mais, durant des décennies, nos Facultés devront refuser des étudiants, faute de locaux pour les recevoir et de moyens financiers pour assurer le traitement de professeurs laïcs.

Telle est, en effet, la vraie cause de notre sous-population. De 1831 à 1949, pendant 118 ans, les Facultés ne reçurent aucune aide des pouvoirs publics; elles furent oubliées, après les deux guerres, dans les générosités du Plan Hoover et du Plan Marshall. Pourtant, elles comptèrent de nombreux professeurs, tous jésuites jusqu'en 1931, qui s'ingénièrent à équiper des laboratoires et des bibliothèques dont ils n'eurent pas à rougir. Le problème : impossible d'agrandir vraiment les superficies : moins d'un hectare, à la fois pour le Collège et les Facultés réunis ... et impossible, après la dernière guerre, de faire face aux dépenses nécessaires. C'est alors que le P. Camille Joset, professeur d'histoire et résistant héroïque, entreprit les démarches qui aboutirent à l'invention par le Ministre Camille Huysmans de la "Cagnotte", dont le principe fut accepté à la Chambre le 13 avril 1949 et qui nous valut les premiers subsides. Ces subventions, très modestes (80 millions en douze ans, soit une moyenne annuelle de 6.673.641 francs), présentaient l'inconvénient majeur d'être irrégulières et aléatoires, soumises à l'arbitraire du Ministre. Il fallait absolument obtenir l'inscription nominale des Facultés de Namur et de Saint-Louis dans la loi. Ce fut l'objet de démarches épuisantes qu'il n'est pas question de relater maintenant sinon pour saluer MM. Héger, Houben, d'Aspremont-Lynden, Harmel, feu Théo Lefèvre, Gaston Eyskens, tenus en haleine par notre tenace administrateur-délégué. La loi du 2 août 1960 accordait enfin à Namur et à Saint-Louis une fraction définie de la Cagnotte, l'accès aux possibilités de prêts à long terme et à taux d'intérêt réduit (une idée namuroise qui jusqu'alors ne profitait qu'à d'autres) et les avantages sociaux. S'ils n'étaient plus précaires, les subsides restaient insuffisants. Il faudra les critères objectifs de la loi du 27 juillet 1971 pour que les Facultés respirent à l'aise et réalisent l'expansion depuis longtemps programmée.

La conquête progressive de l'autonomie académique, la lutte difficile pour la survie financière devaient intervenir dans cette brève histoire. Mais les personnes ont infiniment plus d'importance ...

Les Recteurs des trente dernières années, les Pères Schaack, Sonet, Wankenne, Boné, Denis et votre serviteur sont dans cette salle (le Père Sonet seulement par un télégramme arrivé d'Argentine). Je ne dirai rien d'eux ni de leur oeuvre : vous la connaissez.

Il serait agréable de présenter un palmarès de nos anciens étudiants, mais ils sont trop nombreux, j'en oublierais : je ne proclamerai donc pas leurs succès, à l'intérieur des Facultés et ailleurs; je ne raconterai pas leurs farces, pas même celle du faux maharadjah reçu en grande pompe dans notre Cité!... Il importe peut-être de signaler leur très large recrutement national et social.

Quant aux professeurs, si j'omets volontairement les contemporains, je rappellerai à quelques-uns d'entre vous les silhouettes typiques - au moral comme au physique - de M. de Dorlodot, des Pères Willaert, Mativa, Debauche, Henrard, Moretus, de Ghellinck, Delvigne, Van Ooteghem, Lemaître, Ortegat, Charlier, Lucas, Chaineux ... Si l'on remonte dans le temps, nous évoquerons les Pères Thibaut, Morel, Pauwels, Emile Mersch, Dierckx, Castelein, De Greeff, Malou, Brabant, Fabri, Lipstadt, Carbonnelle, De San, Van Tricht, Thirion, Bellynck, Paque, De Decker, Maas, ... et tant d'autres dont il y aurait mille choses à dire si l'on pouvait passer à la petite histoire.

Sous leurs originalités - et celles de leurs collaborateurs non-enseignants - se perçoit la volonté commune d'aider les jeunes à se former au service des autres et à grandir dans l'amitié du Seigneur. L'esprit d'une maison longtemps spécialisée dans les candidatures se caractérise par le souci de prendre les étudiants au niveau réel - non pas théorique -où ils sont, fallût-il consacrer au rattrapage une bonne partie du premier semestre, afin de les amener - au-delà des cours magistraux - par un ensemble d'exercices, travaux pratiques, répétitions et interrogations au niveau réellement universitaire. Les résultats ultérieurs obtenus dans les quatre universités du pays confirment la valeur de la formation. Mais faut-il souligner l'abnégation des professeurs qui ne peuvent suivre les étudiants jusqu'au diplôme final ? L'attention particulière aux personnes était jadis facilitée par le petit nombre d'étudiants habitant, pour la plupart, dans le même immeuble que leurs éducateurs, ceux-ci étant disponibles à tout moment. Quantité de cercles : littéraire, artistique, politique, diplomatique, culturel, religieux entretenaient une vie intellectuelle et spirituelle intense.

C'était l'avantage de l'exiguïté. Les temps ont changé, les mentalités également. Une de nos tâches, en cours d'expansion, est d'inventer des formules analogues, adaptées à un plus grand nombre. Plusieurs fois, en 1966, 1969, 1974 notamment, des groupes de réflexion ont creusé cette question. C'était l'époque où chacun, en crise d'identité, voulait se définir. A titre d'exemple, je vous lis, sans y changer un mot, un texte proposé le 21 avril 1969 :

" En tant que communauté universitaire, les Facultés servent la société en formant des hommes soucieux de vérité. Au niveau des candidatures, cela signifie d'abord l'effort pédagogique pour transmettre le savoir et les méthodes personnelles de son assimilation, tout en éduquant à la libre interrogation et à la discussion raisonnée. Les deuxième et troisième cycles personnalisent de plus en plus les orientations d'étude, de recherche et de réflexion critique.

" En tant qu'institution chrétienne, les Facultés entendent montrer que la révélation en Jésus-Christ répond à l'effort humain vers la vérité et exige l'autonomie des démarches scientifiques et philosophiques. Elles contribuent à la croissance de la foi dans le contexte d'une culture qui se juge elle-même. Elles servent ainsi la communauté ecclésiale dans sa tâche permanente de rénovation intérieure et de présence salutaire au monde en devenir. Elles veulent aider les personnes et les groupes dans leur progrès vers la fin ultime visée par le Seigneur : "Que Dieu soit tout en tous".

" La vérité, au plan de la foi comme à celui de la raison, exige le respect du réel dans toute son extension et la liberté des esprits qui s'efforcent de le rejoindre. L'ouverture aux idées comme l'accueil des personnes n'ont donc d'autres limites que la falsification volontaire, la passion partisane, la contradiction - théorique ou pratique - des valeurs morales et chrétiennes.

" La structure hiérarchisée requise par la communauté s'ouvre à la collaboration active de tous ses membres, selon leurs fonctions et compétences, dans la mesure où la participation éduque les personnes et les forme à la responsabilité".

Ces thèmes restent présents. Rénovation de la pédagogie dans ses moyens techniques et dans sa recherche sur le processus d'enseignement. Contacts personnels avec l'étudiant. Liturgie adaptée et service de la foi. Liens plus étroits avec les professeurs du secondaire ou du supérieur par des enquêtes, des sessions de recyclage et de formation continue. Pluralisme franc et cordial. Ouverture au tiers monde et au quart monde. Promotion de la justice. Apprentissage de la liberté. Attachement aux droit de l'homme, à la paix, à la vision chrétienne du monde.

* * *

Rien n'est parfait. Tout est perfectible. Chez nous comme partout, des jeunes critiquent les anciens; certains de ceux-ci le leur rendent bien. Perpétuel recommencement de l'histoire des générations! Mais à quoi bon déplorer le narcissisme, la licence des moeurs, la passivité devant les grands problèmes du monde et de la société ? Même si notre Occident semble fatigué et blasé, un vouloir fort et bien orienté redresse les situations les plus compromises. La tâche commune requiert l'apport de tous, mais chacun doit se sentir concerné. En chaque secteur, l'initiative personnelle peut, au moment opportun, réunir le groupe et le lancer en avant.

Nos questions se posent à toutes les institutions universitaires. Avec elles nous cherchons des solutions, En cet anniversaire, conscients des difficultés surmontées au cours d'une longue croissance, nous gardons foi en l'homme - et plus encore en Dieu; nous espérons en l'avenir parce que nous nous engageons à le préparer.

* * *

Sous l'égide de Notre-Dame de la Paix, je déclare ouverte l'année académique 1981-1982.

14/09/1981

